

Tél : 01.30.13.76.00.

L'an deux mille vingt-trois, le 06 avril,

**DATE
DE CONVOCATION**
31 mars 2023

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Nicolas DAINVILLE, Maire.

DATE D'AFFICHAGE
31 mars 2023

Monsieur DAINVILLE,
Mesdames, PASCOAL, ROUSSEAU et ROUSSEL ;
Messieurs, RAOUL, MEY et MOUSSA ; Adjoint au Maire

Mesdames BAC, BROCHADO, RAOUL et SELBONNE
Messieurs, IBRAHIM, LE MOING, MONNARD, PERON et POING ; Conseillers
Municipaux délégués
Mesdames BASELTO, DUTU,
Messieurs BLEE et GERBOUIN Conseillers Municipaux

Formant la majorité des membres en exercice

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice : 29
Présents : 20
Votants : 29

Absents excusés et représentés : 09

Mesdames CHIAKH, GORBENA ; HOCDE ; LOPES ; LWAMBA MAKANYAKA
Messieurs BOURGOIN ; DIALLO ; MARE ; VILLOING

Pouvoirs : 09

Madame CHIAKH donne pouvoir à Monsieur MOUSSA
Madame GORBENA donne pouvoir à Monsieur DAINVILLE
Madame HOCDE donne pouvoir à Madame BASELTO
Madame LOPES donne pouvoir à Madame ROUSSEL
Monsieur DIALLO donne pouvoir à Madame PASCOAL
Monsieur MARE donne pouvoir à Monsieur GERBOUIN
Monsieur VILLOING donne pouvoir à Monsieur RAOUL

**Création d'un comité
consultatif - Vente de
terrains rue de l'étang - et
désignation de ses
membres**

Secrétaire de séance : Thomas PERON

La séance étant ouverte à 19H00

Objet : Création d'un comité consultatif - Vente de terrains rue de l'étang - et désignation de ses membres

Secteur : Administration Générale

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2121-21, L.2121-22 et L2143-2,

Considérant la volonté de la Ville de favoriser la participation des citoyens à la vie de la commune,

Considérant la volonté de la Ville d'impliquer les habitants et les acteurs locaux dans les projets de la collectivité,

Considérant la volonté de la Ville de s'adjoindre un organe qui constituera un appui dans le processus de décision et d'attribution.

Considérant la nécessité pour la ville de faire bénéficier la commune de l'expérience des riverains et de leur connaissance du terrain,

Considérant les candidatures reçues au nombre de 9 (neuf),

Après présentation faite par Monsieur MOUSSA,

Après avoir fait l'objet d'un débat contradictoire et en avoir délibéré, au scrutin public vote à l'unanimité

Article 1 : Approuve la création d'un comité consultatif ;

Article 2 : Nomme et fixe le nombre d'habitants composant ce comité à 9 (neuf) membres :

- **Mme DAIKH** Halima
- **M. LIGNELET** François
- **Mme TRIVAL** Clotilde
- **M. SOULI** Ahmed
- **M. AMADI Si** Mohammed
- **Mme LOURENCO** Cristina
- **Mme OLIVEIRA** Christina
- **Mme FOUILHON** Delphine
- **M. COIGNET** Éric

Article 3 : Rappelle que les 7 membres de la commission ad hoc appartiennent à ce comité

Article 4 : Dit que ce comité sera dissout à l'issue de la vente des terrains de la rue de l'étang

Mis en ligne le :

Pour extrait conforme,

La Verrière, le 06 avril 2023

Le Maire

Nicolas DAINVILLE

